



REGLEMENT INTERIEUR

STAGES VACANCES FOOTBALL



Toute personne inscrite aux stages vacances accepte le présent règlement.

1. Objet du stage

Nos stages s'inscrivent dans la politique socio-éducative du club en offrant l'opportunité à des enfants durant les vacances scolaires :

- d'être encadrés de manière continue de 08h15 à 17h00
- de maintenir une activité physique et sportive en se dépensant matin et après-midi
- de s'épanouir en jouant et en découvrant de nouvelles activités ludiques
- de pratiquer leur activité favorite, le football, sur une séance de perfectionnement technique le matin et des matchs l'après-midi
- d'être entourés d'autres enfants et de maintenir un lien social

2. Horaires et ponctualité

Le stage se déroule de 8h15 à 17h00.

Les stagiaires doivent être présentés entre 8h15 et 9h15) et récupérés (entre 16h30 et 17h00) à l'heure par leurs responsables légaux.
(voir horaires des arrêts pour les navettes)

Tout retard ou absence doit être signalé au plus tôt.

3. Comportement

Les stagiaires s'engagent à respecter :

- Les règles de vie en collectivité.
- Le matériel mis à disposition.
- Les encadrants et les autres participants.

Tout comportement dangereux, irrespectueux ou inadapté pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du stage, sans remboursement.

4. Tenue et équipement

Chaque stagiaire doit venir avec une tenue de sport adaptée (PROTEGE-TIBIAS OBLIGATOIRES), des chaussures de football, une paire de baskets ou chaussures futsal, une casquette, une gourde et une tenue de rechange.

Les objets de valeur sont déconseillés. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

5. Repas et goûters

Les goûters sont fournis par le club.

6. Activités extérieures et transport

Des sorties ou activités annexes (Mont Foot 5 ...) peuvent être organisées.

Les encadrants sont autorisés à transporter les jeunes dans leurs véhicules personnels ou ceux mis à disposition par l'organisateur, pour se rendre sur les lieux d'activités extérieures, selon les normes de sécurité en vigueur.

7. Assurance

Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les participants.

8. Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être prises pendant le stage et diffusées sur les supports de communication du club.